

Date d'envoi de la convocation : 20 juin 2019

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 du mois de juin à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 24 M. le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, M. Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoint.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, M. Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Jérémy BOISSON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 2 M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY
M. Jean-Michel JESUPRET qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBES

Absent et non représenté : 1 Mme Amandine VIGNERON

M. Alain BERTRAND est élu secrétaire de séance.

N°DL26062019-07 : Vente à Madame Jeanne-Hélène AUFFRAY et Monsieur Yassir LAMRANI d'un terrain bâti 34 rue Jacquemin Perpère.

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section BE n°258 de 496 m², sise 34 rue Jacquemin Perpère. Ce terrain supporte un bâtiment d'environ 165 m² de surface habitable, ainsi qu'un cellier séparé d'environ 5,60 m².

Ce bien a été mis à disposition de l'association locale « Les Petits Canaulais » pour y accueillir le multi-accueil associatif « Les Pieds dans l'Eau ». Les lieux ont été libérés le 1^{er} décembre 2017 du fait de l'ouverture de la nouvelle structure municipale multi-accueil rue Jean Michel.

Ce terrain bâti, devenu vacant, ne présentant pas pour la commune un intérêt public, il a été décidé de le proposer à la vente.

Au préalable, l'activité de service public crèche ayant pris fin le 30 novembre 2017, par délibération n°DL27092018-01 du 27 septembre 2018 le conseil municipal a constaté la désaffectation de ce terrain bâti à un service public et décidé de son déclassement du domaine public et de son intégration au domaine privé communal.

Madame Jeanne-Hélène AUFFRAY et Monsieur Yassir LAMRANI ont exprimé leur intention ferme d'acquérir ce bien au prix de 260 100 €, sous condition d'obtention d'un prêt immobilier.

L'avis du domaine a été émis le 9 avril 2019 par le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 330 000 €, précision étant apportée que la collectivité conservait toute latitude pour céder le bien au mieux de ses intérêts.

VU l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 19 juin 2019,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

ACCEPTÉ la cession à Madame Jeanne-Hélène AUFFRAY et Monsieur Yassir LAMRANI de la parcelle cadastrée section BE n°258 sise 34 rue Jacquemin Perpère au prix de 260 100 €.

ARTICLE 2

VISE l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine émis le 9 avril 2019.

ARTICLE 3

CHARGE le notaire de l'acquéreur de la rédaction du nouveau compromis de vente et de l'acte authentique à intervenir.

ARTICLE 4

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente le cas échéant, l'acte authentique et tous documents afférents à cette cession.

Délibération adoptée.

POUR : 19 M. Le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Anne ESCOLA, Corinne FRITSCH, MM Steve LOZANO, Alexandre DANJEAN, Jérémy BOISSON et M. Joris MONSEIGNE.

CONTRE : 7 Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, MM Cyril CAMU, Jean-Yves MAS et Jean-Michel JESUPRET.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20190703-
DL26062019-07-DE
Date de réception préfecture :
03/07/2019